

S
13111598
73 / XIII a. 14.

(Télégramme)

Berne, le 13 mai 1898. - 1. 5. soc.

Legazione Svizzera, Roma.

W Pour tranquilliser le gouvernement italien. N'avons pas attendu qu'il nous le demande pour ~~prendre~~ prendre les mesures dictées par les agissements de ses ressortissants sur notre territoire.

Le ~~chef~~ Brunner, chef département justice et police ~~et~~, depuis hier au Tessin, ~~et~~ a pris avec le gouvernement tessinois mesures voulues pour empêcher ~~l'empêchement~~ la formation d'attroupements. Dans ce moment il n'y a qu'une vingtaine d'ouvriers italiens arrivés de Suisse dans le Mendrisiotto; il y en a un peu plus à Lugano et point à Locarno.

~~Nous aurons à faire évaluer le plus possible~~

Nous empêcherons cas échéant la formation ~~et le passage de~~ de bandes armées et leur passage ~~à~~ la frontière, ainsi que le passage de bandes nombreuses même ~~par~~ pas armées. Du reste il n'y a pas de mouvement en train, ni à Zurich, ni à Bâle. Cinq cents ouvriers venus de Lausanne et Berne sont à Lucerne sans ^{aucun} moyen d'existence; ils seront évacués administrativement sur la frontière italienne.

A toute éventualité le bataillon 96 est de piquet.

Le gouvernement italien peut donc voir que rien n'est négligé pour lui éviter tout désagrément à la frontière suisse.

Reuff